



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

CSA de l'AEFE

10 juillet 2026

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Lors du CSA du 25 juin dernier, la FSU a dénoncé avec force la réécriture unilatérale du décret 2002-22 qui bouleverse le versement de l'avantage familial et des majorations familiales. Ce projet, aux conséquences importantes pour les personnels, a été soumis sans concertation préalable, sans échange avec les organisations syndicales représentatives. Ce passage en force se fait en rupture avec ce qui se pratiquait historiquement à l'AEFE et au mépris des propositions de la FSU d'une prestation familiale allouée de 0 à 21 ans. Le changement est très brutal, tout le monde y perd, sauf, une nouvelle fois, les établissements partenaires privés : on voit où sont les priorités !

Modifier une proposition de Décret moins d'une heure avant l'ouverture de l'instance où il devra être soumis au vote est un mépris sans borne du travail des représentant-es des personnels et des agents et agentes qu'ils et elles représentent.

Au-delà du texte, les représentant-es des personnels sont placé-es devant des décisions déjà arbitrées, sans possibilité réelle de contribuer à leur élaboration ou ajustement. La décision inopportune de la CFDT d'un recours devant le Conseil d'Etat dans un contexte budgétaire très contraint et sans réflexion sur les conséquences globales d'une telle décision. Cela a obligé l'Agence à trouver des solutions dans l'urgence, et qui plus est néfastes pour tous les personnels. La FSU réaffirme que cette réforme aurait dû faire l'objet d'une concertation sincère. La FSU réclame donc un changement de méthode s'agissant de la modification de la circulaire qui doit accompagner ce nouveau décret.

La FSU a voté contre ce projet le 25 juin, comme l'ensemble des organisations syndicales. Elle votera à nouveau contre lors de ce CSA.